

CONDITIONS GÉNÉRALES

OFFRE PRIVILÈGE VIP 10% DE REMISE & AVANTAGES EXCLUSIFS

En tant que client bénéficiaire de notre offre VIP, vous profitez d'une remise permanente de 10 % sur les prestations éligibles réalisées dans les ateliers du Groupe Appro, ainsi que d'offres et d'avantages privilégiés tout au long de l'année.

1. Bénéficiaires et obtention de la Carte VIP

- L'offre est accessible sur simple demande auprès de nos équipes dans les concessions APPRO CONCEPT de Concarneau et Pont-l'Abbé.
- Elle est réservée aux clients titulaires d'une **Carte VIP** en cours de validité.
- La remise est accordée sur présentation de la **Carte VIP** lors de la prise de rendez-vous ou, au plus tard, avant la facturation.
- L'offre est personnelle et non cessible, dans la limite des conditions prévues par le Groupe Appro.

2. Prestations concernées

La remise de 10 % s'applique au montant TTC des prestations éligibles réalisées dans les ateliers de Concarneau et Pont-l'Abbé du Groupe Appro :

- Entretien et révision
- Réparations et main-d'œuvre
- Pièces, fournitures et consommables
- Diagnostics
- Pare-brise et vitrages
- Préparation esthétique et autres prestations proposées par le Groupe Appro, lorsqu'elles sont éligibles.

3. Avantages et offres à l'année

En complément de la remise permanente de 10 %, le titulaire de la **Carte VIP** bénéficie d'offres promotionnelles exclusives, d'opérations saisonnières et d'avantages dédiés communiqués tout au long de l'année par le Groupe Appro.

4. Exclusions

- La remise ne s'applique pas aux opérations prises en charge au titre d'une garantie ou d'une assurance.
- Sont également exclues les prestations sous-traitées ainsi que toute prestation ou opération expressément identifiée comme non éligible sur le devis.
- La remise n'est pas cumulable avec une autre promotion, un tarif préférentiel, une offre commerciale ou une remise déjà en cours.
- Elle ne donne droit à aucun remboursement, avoir ou conversion en espèces.

5. Conditions d'utilisation

- Toute intervention reste soumise à l'acceptation préalable d'un devis ou d'un ordre de réparation signé.
- La **Carte VIP** doit être présentée avant la facturation. Aucun avantage ne pourra être appliqué rétroactivement après émission de la facture.
- L'offre est valable sans date limite de validité. Le Groupe Appro se réserve toutefois le droit de la modifier, de la suspendre ou d'y mettre fin, sous réserve de respecter les avantages déjà accordés pour les prestations validées avant la modification.

6. Protection des données personnelles (RGPD)

Les coordonnées recueillies lors de l'adhésion au programme VIP ont pour utilité exclusive la communication commerciale et informationnelle relative aux avantages de l'offre VIP du Groupe Appro. Ces données personnelles ne seront en aucun cas cédées, louées ou revendues à des tiers, ni utilisées pour d'autres finalités que le programme privilège du Groupe Appro. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur simple demande.

ACCEPTATION

En bénéficiant de l'offre VIP, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

Groupe Appro — Ateliers de Concarneau & Pont-l'Abbé

*Document à conserver avec votre **Carte VIP** et à présenter lors de votre prise de rendez-vous.*